



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2020

OBJET :
**APPROBATION DE
L'ADHESION AU COMITE
FRANÇAIS DES
BARRAGES ET
RESERVOIRS (CFBR).**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, les membres du Bureau Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

Nombre des membres composant le Bureau Syndical	14
En exercice.....	14
Présents à la Séance	5
Représentés par mandat	5
Absents	4

Au titre du Conseil de Paris :

M. VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Etaient absents excusés :

M. BELLIARD

M. GUERIN

Mme OLIVIER

Mme JEMNI

M. TREMEGE

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. BEDREDDINE à Mme DURAND

Mme BLAUUEL à M. VAUGLIN

M. BONNET-OULALDJ à M. MOLOSSI

M. COURTES à M. LARGHERO

La majorité des membres étant présente,

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

N° 2020-09-BS



BUREAU SYNDICAL
Séance du 25 juin 2020

DÉLIBÉRATION
N° 2020-09-BS

ADHÉSION AU COMITÉ FRANÇAIS DES BARRAGES ET RESERVOIRS (CFBR)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Créé en 1926, le Comité français des barrages et réservoirs (CFBR) – ex Comité français des grands barrages – a pour objectif de favoriser le progrès dans la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation des barrages. Il participe aux travaux de la Commission internationale des Grands barrages, et s'avère une source d'informations précieuse pour ses membres, en animant notamment des réflexions et des échanges au niveau national.

Compte tenu de ses missions, l'EPTB Seine Grands Lacs souhaite adhérer à cette association, dont la cotisation pour 2020 s'élève à 565 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Bureau syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU le budget du Syndicat mixte ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour L'EPTB Seine Grands Lacs de bénéficier des travaux du Comité français des barrages et réservoirs (CFBR) ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** l'adhésion de l'EPTB Seine Grands Lacs au Comité français des barrages et réservoirs (CFBR) ;

Article 2 : **DIT** que la dépense de cotisation annuelle d'un montant de 565 € sera imputée sur le budget de fonctionnement du Syndicat.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis